

Marche Nordique Cap Sizun	Compte-rendu de réunion	Diffusion : Adhérents
	<i>Date : 26/11/2021</i> <i>Lieu : Affaires maritimes, Audierne</i>	

<p>Présents : Jean Yves TRELLU, Jean Pierre PLOUHINEC, Mireille LE COZ, Daniel LE COZ, Maryvonne CRETIAUX, Claude PONROY, Joël PERHERIN, Xavier KERLOC'H, Dominique KEROUEDAN, Sylvie GUIHARD, Nadine FRAYSSIGNES, Cécile BUREL, Geneviève ROUGET, Martine SCUILLER, Benoît de BLIGNIERES, Corinne de BLIGNIERES, Daniel FRAYSSIGNES.</p> <p>Excusés : Frédérique DEREIX, Annick LEMOIGNE, Didier GUILLON, Marie Hélène KERLOC'H, Roger BUREL</p>	<p>Rédacteur : Daniel Frayssignes</p> <p>Nb pages : 2</p>
---	---

<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation des Statuts de l'association - Approbation du Règlement intérieur - Élection du Conseil d'Administration - Présentation du site Marche Nordique en Cap Sizun - Pot de création
--

Sujets abordés – actions lancées	
1	<p>Approbation des Statuts Les statuts ont été approuvés à l'unanimité (19 votants) Les statuts seront déposés en préfecture au plus tôt, et dès lors il sera possible d'ouvrir un compte en banque et la souscription d'une assurance au nom de l'association.</p>
2	<p>Approbation du Règlement intérieur : Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité (19 votants) La charte du marcheur a été également présentée et approuvée à l'unanimité (19 votants)</p>
3	<p>Élection du conseil d'administration : Le conseil d'administration a été élu à l'unanimité (19 votants). Sa composition est la suivante : Claude PONROY Frédérique DEREIX Daniel LE COZ Benoît de BLIGNIERES Jean Pierre PLOUHINEC Joël PERHERIN Daniel FRAYSSIGNES</p> <p>Le conseil se réunira au plus tôt pour procéder à l'élection du bureau de l'association.</p>
4	<p>Site internet Daniel LE COZ a présenté une maquette de ce que pourrait être le site internet de l'association.</p>

Dans un premier temps ce site sera hébergé sur les pages perso du fournisseur orange. Ultérieurement gagner en dynamisme et en fonctionnalités en utilisant d'autres outils mais nécessitera un nom de domaine et un hébergement payant. Chez OVH, le montant de l'hébergement annuel serait de l'ordre de 100€.

5 Questions diverses :

- Le montant de la cotisation a été fixé à 25€.
- Les adhérents devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique.
- L'association est encore trop jeune pour s'affilier à la fédération et cela engendrerait un surcoût considérable pour les cotisations mais présenterait l'avantage d'une assurance individuelle pour la pratique de l'activité. L'affiliation n'est pas pour autant rejetée définitivement cette question méritera d'être abordée plus tard dans la vie de l'association.
- Le début officiel des marches de l'association sera vraisemblablement en janvier 2022.
- La question des trousseaux de secours des rederiens a été abordée, la question sera posée sur leur devenir.
- Une question sur la couverture par l'assurance de l'animateur d'une randonnée sera posée lors de la souscription du contrat afin de clarifier ce point.
- Jusqu'à la fin de l'année l'agenda d'information pour les marches sera celui des rederiens le temps de mettre en place le site de l'association.
- La prochaine marche aura lieu Samedi matin la suivante dimanche matin si les conditions météo le permettent.